

Marchands de presse : vos outils pour vivre sereinement le confinement

mar 17/03/2020 - 10:19



- **Attestation de déplacement**

Pour télécharger, imprimer et remplir votre dérogation de déplacement dérogatoire, en tant que gérant d'un commerce de presse, voici le lien : [ici](#)

En effet, en tant que commerce ayant l'autorisation d'ouvrir, vous pouvez vous déplacer entre votre domicile et votre commerce, à condition d'avoir rempli cette dérogation de déplacement. Cela est valable aussi pour vos déplacements de première nécessité.

Pour celle de vos employé(e)s, il s'agit de la même.

N'hésitez pas à proposer à vos clients qui n'ont pas d'imprimante, un petit service d'impression de leur propre attestation, afin qu'ils puissent se déplacer ensuite dans vos magasins !

- **Tous les conseils pour les commerces de détail**

Réunis dans une fiche pratique très utile et simple, [à lire ici](#).

- **Arrêt de travail simplifié pour vos employés gardant leurs enfants**

Les autorités publiques ont décidé la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'ensemble des structures d'accueil de jeunes enfants et des établissements scolaires. Un téléservice, « [declare.ameli.fr](#) », est mis en place par l'Assurance Maladie pour permettre aux **employeurs** de déclarer leurs salariés contraints de rester à domicile suite à la fermeture de l'établissement accueillant leur enfant, **sans possibilité de télétravail**. Cette déclaration fait office d'avis d'arrêt

de travail. C'est bien à l'employeur de le faire !

- **Demande de délai de paiement et/ou remise d'impôt pour les commerçants**

Vous pouvez [télécharger le formulaire ici](#), et vous faire aider de votre comptable pour le remplir.

*

N'oubliez pas d'appliquer les mesures de sécurité sanitaire dans vos magasins, téléchargez si besoin [cette affichette](#) pour votre clientèle